



## De VPF / Scientifique à Visiteur/salarié

Par **jjihed**, le **03/01/2013** à **15:48**

Bonjour,

Je vous expose ma situation qui est particulière.

Je suis arrivé en France (Nice) mi 2011 avec mon épouse. Chacun avait une carte de séjour étudiant. Après je suis passé en Scientifique et elle en VPF sans regroupement familiale, c'est l'avantage du statut scientifique. Maintenant après une année de statut scientifique, je passe en salarié. Le soucis étant que en renouvelant son titre de séjour VPF à la préfecture de Nice, mon épouse s'est vu attribuer un titre de séjour visiteur et on nous demande de faire un regroupement familiale alors qu'elle a la carte VPF et qu'elle a eu un Bébé en France...Je ne trouve aucune loi sur le sujet ni aucune information. Si quelqu'un a une info je suis preneur. Merci.

Par **Nicole29**, le **03/01/2013** à **19:35**

Bonjour,

Pour infos, le fait d'avoir un bébé en France ne garanti rien. Pourquoi ne pas faire le regroupement familial comme indiqué par la Préfecture?